

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1109)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 382

présenté par
M. Wauquiez

ARTICLE 19

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de dix ans au plus »

les mots :

« allant jusqu'à l'inéligibilité à vie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à introduire une peine d'inéligibilité à vie.